

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 09 décembre 2024

Délibération N° DE_028_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	10	10
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Christine HUGON, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Gilbert GIRMA, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Monsieur Vincent REMISE, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Noël LAFOURCADE est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de financement LEADER

Monsieur le Président rappelle que le PETR s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le travail d'élaboration d'un tel document ne se limite donc pas à la simple production de pièces réglementaires mais nécessite un travail d'animation important en vue de développer un projet qui fera consensus entre les acteurs de territoire et la population. Les évolutions législatives, les nouveaux enjeux, poussent les territoires à repenser leurs modèles d'aménagement, à échanger sur les expériences et sur les pratiques et à faire preuve de pédagogie. La participation à des actions, à des groupes de travail, la veille réglementaire, la réponse et la participation aux appels à projets/manifestations organisés par les différents partenaires du PETR sont indispensables pour mener à bien ces travaux mais

DE_028_2024

également pour aider le territoire à s'adapter et à répondre à ces nouveaux défis. Pour exemple, le PETR a participé aux réunions de concertation du SDRADDET, aux ateliers mis en place par le Conseil Départemental de la Lozère dans le cadre de l'élaboration de son projet alimentaire de territoire et a été lauréat aux démarches suivantes qui vont se dérouler sur les prochains mois : Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME intitulé « Accompagner la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications. », Ateliers des Territoires pour « favoriser des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs » session nationale organisée par la DGALN.

Au vu des enjeux des différentes politiques sectorielles, des objectifs et des résultats escomptés, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de solliciter une subvention sur le nouveau programme Leader 2023-2027, suite à un pré dépôt d'une demande en avril 2024 qui doit être actualisé par une demande d'aide définitive avec le nouveau logiciel EUROPAC. Cette demande va servir à l'animation et la coopération pour le développement de nouveaux modèles d'aménagement sobres équilibrés répondant aux enjeux actuels et futurs.

Cette demande s'intègre dans la stratégie de développement local du GAL « Aubrac Olt Causses Gévaudan », et plus précisément dans le sous-objectif opérationnel n°4-2 : *Favoriser un urbanisme respectueux de l'environnement, la lutte contre l'artificialisation du foncier et l'étalement urbain, l'aménagement d'espaces publics résilients et l'utilisation de matériaux locaux et durables*, sous réserve du conventionnement du GAL avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.

Après application sur le budget prévisionnel des coûts forfaitaires communiqués pour l'année 2024 (26.70 € / heure travaillée par un agent et 4.5€ / heure pour un stagiaire) ainsi que les pourcentages liés aux déplacements (5%) et frais de structures (15%), le budget LEADER est le suivant :

Budget Leader			
Dépenses		Recettes	
Salaires + charges Rocher	85813,80		
Salaires + charges CDD	37540,20		
Stagiaire Anthony	5422,50		
Stagiaire Clara	4284,00		
Total 1	133060,50	FEADER	102190,46
Forfaits frais divers			
Forfait déplacements 5%	6653,03	Autofinancement	57482,14
Forfait structure 15%	19959,08		
Total 2	26612,10		
Total dépenses éligibles	159672,60	Total recettes	159672,60

De ce fait, Monsieur le Président propose :

- de solliciter une subvention LEADER pour un montant de 102190.46 € de Feader, pour mener à bien l'animation et la coopération pour le développement de nouveaux modèles d'aménagement sobres équilibrés répondant aux enjeux actuels et futurs.
- De déposer une demande d'aide Leader sur le logiciel EUROPAC en lien avec le PNR Aubrac (chef de file) et la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée (autorité de gestion), suite au conventionnement du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan.

Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le conseil syndical :

- D'autoriser le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions au titre du programme Leader, pour un montant de de 102190.46€

- D'autoriser le Président du PETR à signer tout document se rapportant à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Monsieur Noël LAFOURCADE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024

048-200078343-DE_028_2024-DE
A G E D I

DE_028_2024